

Formation de mise à niveau en régie du spectacle dans le domaine de l'audio numérique

Console, réseaux et microphones



Les 20, 21, 22 et 23 juin 2023

10h - 18h

Théâtre Les Tanneurs (Bruxelles)

Limité à 10 participant·e·s

Date limite d'inscription - 13 juin 2023

Les technologies du son sont un peu obscures pour vous ?

Vous n'êtes pas à l'aise devant une console de mixage ? Vous avez besoin d'une mise à niveau ?

Objectifs de la formation

- **Se mettre à jour et reprendre de bonnes bases** dans l'exploitation des **consoles audio analogiques** et, plus spécialement, dans celle des **consoles audio numériques** ; dans l'utilisation des **réseaux audio** (Dante) ; dans les **protocoles de communication MIDI et OSC** et dans leurs implications dans le champ de la régie de spectacle ; et enfin, dans la maîtrise des réglages de **microphones filaires ou HF** dans le cadre d'un spectacle (filtrage compression, délais).

Formateur

- **Marc Doutrepoint** - ingénieur du son, diplômé de l'IAD en 1982, et créateur son depuis 35 ans pour de nombreux spectacles. Il est également formateur à l'EFP dans la section régisseurs et techniciens de spectacle depuis 10 ans, et professeur à l'EPS Ateliers Saint-Luc, en section scénographie, depuis 1986.

Publics-cibles

- **Régisseur·euse** dans le spectacle vivant, débutant ou voulant **se mettre à jour** dans l'exploitation des consoles audio analogiques et audio numériques, voulant découvrir les réseaux audio (Dante - Aes 50) et les protocoles de communication MIDI et OSC, et voulant acquérir une meilleure maîtrise des microphones filaires ou miniatures HF dans le cadre d'un spectacle.

Pré-requis

- **Aucun pré-requis n'est demandé**, on reprendra tout à zéro !

Méthode utilisée

- La formation sera donnée dans une salle de spectacle. Les matinées seront dédiées à la théorie. Les après-midi des travaux pratiques seront proposés aux participant·e·s qui, divisé·e·s en groupes, travailleront concrètement sur les consoles.
- Les exercices pratiques se feront sur différents types de consoles - X32, M32, QL6, etc.). Les participant·e·s seront aussi amené·e·s à créer des outils simples, MIDI et OSC, au moyen du logiciel open source Pure data, afin d'étudier concrètement les principes de ces deux protocoles.
- Le dernier jour deux comédien·ne·s seront présent·es afin de pouvoir travailler en situation réelle sur les réglages des microphones et sur la diffusion des voix. Une installation simulant celle d'un spectacle, avec différents plans sonores, sera proposée et servira de base pour l'étude de la diffusion du son et de la spatialisation du son.
- A la fin de chaque journée, une évaluation sera pratiquée sur les matières vues ce jour-là.

Programme de la formation

Les modules et points suivants feront l'objet de la mise à jour proposée, sur les quatre jours :

- **Consoles** : principes généraux des consoles de mixage, préamplification, traitement, distribution, mixage, préamplification, traitement, distribution, mixage, étude du routing, entrées-sorties, du chemin du signal dans les voies d'entrée et de sortie ; utilisation et insertion des effets audio ; exploitation des logiciels de contrôle offline et online, mémoire de scène.
- **Périphériques de traitement du son** : principes de fonctionnement et utilisation des égaliseurs, des compresseurs et des réverbérations en sonorisation ; raccordements, réglages et optimisation.
- **Automatisation d'actions** dans le but de faciliter la régie et minimiser les erreurs.
- **Réseaux audionumériques (Dante), les protocoles de commande (MIDI, OSC, etc.) et leurs applications** dans le champ de la régie de spectacle.
- **Gestion des microphones filaires ou HF**, et leurs réglages dans le cadre d'un spectacle (filtrage compression).

Infos pratiques

- Les **20, 21, 22 et 23 juin 2023**
- **10h - 18h**
- **Théâtre Les Tanneurs**, rue des Tanneurs 75-77, 1000 Bruxelles
- Repas de midi **non inclus** : à apporter - commodités à proximité
- Limité à **10 participant·e·s**
- Date limite d'inscription auprès de l'ATPS : **13 juin 2023**

Frais d'inscription et soutiens financiers possibles

- Plein tarif - **320 euros** TTC, hors soutien financier éventuel
- Pris en charge - Travailleur·se·s actif·ve·s dans le **secteur des arts de la scène (CP 304)** en région wallonne ou bruxelloise ?
- Le **Fonds 304** prend entièrement en charge les frais d'inscription des personnes occupées dans le cadre d'un contrat de travail **en commission paritaire 304**, comme de celles qui peuvent justifier de 30 jours de prestations auprès d'un ou plusieurs employeurs de la CP 304 ces 24 derniers mois.
- <https://fonds304.be/regie-du-spectacle-en-audionumerique/>
- Pris en charge - Employé·e dans le **secteur socio-culturel (CP 329)** ?
- Le **Fonds 4S** prend entièrement en charge les frais d'inscription pour les employé·e·s de la **commission paritaire 329**. Sur sollicitation de l'employeur, le Fonds lui rembourse la somme préalablement versée et ce jusqu'à 60 jours après la formation. Contactez directement votre employeur et le Fonds 4S à ce sujet :

<https://www.fonds-4s.org/soutien-formation>

Vous trouverez de plus amples informations sur les **Fonds** et les **Commissions Paritaires** dans [notre annexe](#) !

Inscription - documents à fournir

Pour vous inscrire, envoyez par mail conjointement à pauline@atps.be et marc.denisty@apefasbl.org les **éléments suivants** au plus tard le **13 juin 2023** :

- 1 Votre **CV**
- 2 Quelques **lignes de présentation** de vos **attentes** pour cette formation
- 3 Le **mode de règlement** et les **justificatifs nécessaires** :

Plein tarif

- Preuve de virement à l'ATPS
Nom : A.T.P.S. ASBL
IBAN : BE68 0012 6138 1734

ou

Soutien Fonds 304

- Actuellement sous contrat en CP 304 ?
 - Formulaire de demande de soutien (cf.infra) **complété et signé** par l'employeur
- Actuellement sans contrat en CP 304 ?
 - Formulaire de demande de soutien (cf.infra) **complété et accompagné** des pièces justificatives (idéalement C4)

ou

Soutien Fonds 4S

- Accord (par mail) et contact de l'employeur

Formation organisée par l'ATPS, avec le soutien du Fonds 304 et du Théâtre Les Tanneurs

Besoin de plus d'informations ?

Contactez pauline@atps.be - 0495/92.70.90

RÉGIE DU SPECTACLE DANS LE DOMAINE DE L'AUDIONUMÉRIQUE
ORGANISÉE PAR L'ATPS
FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE DEMANDE DE SOUTIEN DU FONDS 304

Je soussigné·e (nom, prénom)
Domicilié·e (rue, numéro)
Joignable via (code postal, localité) (pays)
(n° gsm) (e-mail)

Sollicite l'inscription à la formation suivante ainsi qu'au soutien financier du FONDS 304 des arts du spectacle :

Intitulé : **Mise à niveau en régie du spectacle dans le domaine de l'audiovisuel**

Opérateur de formation : **ATPS (Association de Technicien·ne·s Professionnel·le·s du Spectacle asbl)**

Dates de la formation : du mardi 20 au vendredi 23 juin 2023

Lieu : Théâtre de Liège, place du Vingt-Août 16 - 4000 Liège

Prix de la formation : 320 €. En cas d'accord du Fonds 304, celui-ci prend en charge complètement ce coût.

Pour permettre au Fonds 304 de fournir son accord, j'apporte les informations complémentaires suivantes :

1. Je suis actuellement dans une relation contractuelle CDI CDD Autre, je précise :
avec l'employeur de la CP304 suivant :
représenté par : _____ qui marque son accord.
adresse – tel –email : _____
n° ONSS : _____ ;
2. Je ne suis actuellement pas dans une relation contractuelle avec un employeur de la CP304 mais je peux attester de 30 jours d'occupation professionnelle lors des 24 derniers mois auprès des employeurs suivants de la CP 304 établis en Régions wallonne ou bruxelloise :
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)
 - _____ (nom et tel)

Ma fonction est : Artiste Technicien·ne Administratif·ve Autre, je précise :

Je fournis également en pièces jointes les documents qui confirment ma déclaration (C4 idéalement).

La date et la signature du ou de la travailleur·euse ainsi que, le cas échéant, l'accord de l'employeur peuvent être attestés par mail.

La présente demande d'inscription doit impérativement être adressée à la fois à l'ATPS (pauline@atps.be et au Fonds 304 (marc.denisty@apefasbl.org). Le Fonds vous signale endéans les 7 jours ouvrables si vous obtenez son soutien financier. Dans ce cas, c'est le Fonds qui paie votre inscription. Dans la négative, il vous appartient de confirmer votre inscription et payer votre participation aux frais (320€) qui vous sera facturée par l'ATPS.